

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le vingt mai, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le douze mai deux mil quinze, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- Saint-Malo Agglomération - Organisation d'un service commun « Droit des sols ».

Dans la mesure où avec la Loi pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (Loi ALUR) du 24 mars 2014, les services de l'Etat n'instruiront plus, au 1^{er} juillet 2015, les autorisations urbanisme de la commune.

Le conseil municipal, à la majorité :

- DECIDE d'adhérer au service commun « Droit des sols » de Saint-Malo Agglomération.

2- Animations estivales – Monsieur Doud LISETTE - Occupation du Moulin de la Ville-es-Brune, de son esplanade et du parking.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur Doud LISETTE à organiser différentes manifestations entre le 17 juin et le 18 août 2015 au sein du Moulin de la Ville-es-Brune, sur son esplanade ainsi que sur le parking gravillonné situé en contre-bas.

Les cinq animations se feront autour de différents thèmes, à savoir : Art floral et la nature/ Antilles, Afrique, Amérique latine, Asie/Arts de la poterie, de la verrerie et du moulage/Arts médiévaux/Compagnie française des expositions itinérantes.

3- Aménagement de la « Grande Rue » - Accessibilité de l'arrêt de transport en commun - Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la commune de Hirel et Saint-Malo Agglomération.

Dans le cadre des travaux de mise en sécurité et d'accessibilité de la rive sud de la « Grande Rue », Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire à signer avec Saint-Malo Agglomération la « convention de maître d'ouvrage unique » pour la mise en accessibilité du point d'arrêt VILDE LA MARINE en direction du bourg de HIREL.

4- Extension du parking situé à proximité du cimetière de HIREL.

Dans une optique sécuritaire et dans la mesure où le nombre de place de stationnement est très limité près du cimetière,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE l'extension du parking du cimetière de HIREL dans sa partie sud consistant à stabiliser le terrain communal le jouxtant et à créer une porte d'accès d'au moins 1,50 m dans son mur d'enceinte permettant ainsi un accès direct.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Saint Malo
Commune de HIREL